

48. Un représentant d'une organisation autochtone a rendu hommage au travail effectué par le Centre pour les droits de l'homme malgré l'absence de ressources. Il a suggéré d'établir un document sur la question des droits collectifs, d'inclure le génocide des peuples autochtones dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et d'envoyer des autochtones dans les zones de conflit dans le cadre des opérations de maintien de la paix afin de surveiller la situation des peuples autochtones.

49. Le représentant du Brésil était d'avis que les campagnes d'enseignement des droits de l'homme étaient des projets importants pour l'Année. Il a insisté sur la nécessité d'étudier comment la conservation des ressources pourrait être renforcée grâce à la préservation des activités et des techniques traditionnelles et à la promotion des connaissances ancestrales. La participation des peuples autochtones à l'exécution de leurs propres programmes de santé et d'enseignement était un objectif prioritaire.

50. Le représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a expliqué que le HCR avait fait établir un rapport sur la situation des peuples autochtones en tant que réfugiés et allait adresser aux fonctionnaires sur le terrain des directives concernant les réfugiés autochtones. Le HCR avait désigné un centre de coordination pour les affaires autochtones et prévoyait d'organiser un programme de stages pour les autochtones diplômés de l'université.

51. La délégation chilienne a longuement parlé de la nécessité de diffuser le texte des instruments relatifs aux droits de l'homme dans les langues autochtones et de la manière dont l'ONU et les institutions apparentées pourraient commencer à le faire en 1993. Il était évident que l'Organisation des Nations Unies aurait besoin de créer un organe de liaison chargé de s'occuper de façon permanente de cette question. Le Gouvernement chilien encourageait aussi l'UNESCO et l'OMS à s'occuper spécialement des peuples autochtones et suggérait l'adoption d'un projet destiné à appuyer la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence technique des Nations Unies sur l'expérience pratique acquise dans la réalisation par les peuples autochtones d'un développement autonome durable et respectueux de l'environnement.

IV. EXAMEN DES ACTIVITES D'INFORMATION

52. Le représentant du Département de l'information de l'ONU a exposé les progrès du programme que celui-ci établissait pour l'Année. Ce programme visait à favoriser une prise de conscience des préoccupations et des problèmes des peuples autochtones. Une brochure et une affiche en six langues devaient être prêtes pour la reproduction en août 1992. Un dossier de presse serait disponible et les médias allaient être la cible des efforts du Département de l'information à différents niveaux. L'Année ferait l'objet de programmes de radio et de télévision et d'articles dans les publications de l'ONU, par exemple dans la "Chronique ONU".

53. Un certain nombre de représentants d'organisations étaient désireux d'avoir des détails sur le programme envisagé pour la cérémonie d'ouverture qui se déroulerait le 10 décembre 1992. On a fait observer que les peuples autochtones devaient être pleinement consultés au sujet des dispositions